

Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le **11 AVR. 2025**
ID : 004-250401171-20250411-D1_VCC_20250411-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 11 avril 2025 - 10 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil du Conseil départemental à Digne Les Bains, avec présence en visioconférence également.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA (visio)
Michèle COTTRET (visio)
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL (visio)
Castellane : Line TILLEMANN (visio)
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER (visio)
Riez : Christophe BIANCHI, Maire
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincoln :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert) en visio, Pauline OLIVEIRA (expert) en visio, Monique QUER, Lucie GOSSMANN.

Egalement : Réjane MATHIEU, déléguée départementale de la FONDATION DU PATRIMOINE, Gilles GRAVIER, Chargé de missions à la Mairie de Colmars, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental/SMVCC.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Jacqueline LADET, Franck ROUGEAUD (expert), Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Magali GRANIER, Philippe JOLY, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Laurent CHAIGNE, ABF, Chef de service UDAP04. Secrétaire de séance : Aline MARENGO

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 004-250401171-20250411-D1_VCC_20250411-DE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°D-01-VCC (11/04/2025)

Objet : Adoption du procès verbal du comité syndical du 13 mars 2025

Le Président soumet le compte rendu de la dernière réunion et le commente point par point.

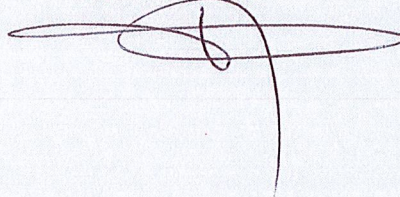
Le Comité Syndical ne formulant aucune observation, le procès verbal est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 11 avril 2025 - 10 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil du Conseil départemental à Digne Les Bains, avec présence en visioconférence également.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA (visio)
Michèle COTTRET (visio)
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL (visio)
Castellane : Line TILLEMANN (visio)
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER (visio)
Riez : Christophe BIANCHI, Maire
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincoln :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert) en visio, Pauline OLIVEIRA (expert) en visio, Monique QUER, Lucie GOSSMANN.

Egalement : Réjane MATHIEU, déléguée départementale de la FONDATION DU PATRIMOINE, Gilles GRAVIER, Chargé de missions à la Mairie de Colmars, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental/SMVCC.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICARME, Lucas GUIBERT Maire, Jacqueline LADET, Franck ROUGEAUD (expert), Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Magali GRANIER, Philippe JOLY, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Laurent CHAIGNE, ABF, Chef de service UDAP04. Secrétaire de séance : Aline MARENGO

Objet : Programme de coopération transfrontalière ALCOTRA 21-27 ;

Microprojet : adoption du projet Artisanat et héritage (ARTHÉ) – demande de financement FEDER

LE COMITE SYNDICAL

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU l'article R 254-1 du Code des Communes concernant les Syndicats Mixtes ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU les statuts du syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le programme de coopération territoriale transfrontalière Interreg VI A France Italie ALCOTRA 2021-2027 approuvé par la Commission européenne le 29 juin 2022 ;

CONSIDERANT l'ouverture de l'Appel à microprojets par l'Autorité de Gestion du Programme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du 9 décembre 2024 au 23 avril 2025 en application des décisions prises par la Comité de suivi lors de sa réunion du 7 novembre 2024;

CONSIDERANT le formulaire de candidature du microprojet ARTHÉ déposé sur la plateforme Synergie en réponse à l'appel à projets ;

CONSIDERANT La lettre de mandat à Agenzia di Sviluppo Locale AFP de Dronero signé par Monsieur le Président en date du 08/04/2025 ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant le microprojet Artisanat et héritage (ARTHÉ) dans le cadre du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA 2021-2027 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le comité syndical décide

- De valider la candidature du Syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère en qualité de partenaire du microprojet Artisanat et héritage (ARTHE) avec le partenaire italien Agenzia di Sviluppo Locale AFP de Dronero identifié chef de file,
- d'approuver le plan de travail et les activités telles que décrites dans le formulaire de candidature,
- d'arrêter le coût d'opération total pour le Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère de 35 000 € TTC ;
- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère à solliciter les demandes de financements au titre du FEDER à hauteur de 80 % du montant du coût de l'opération soit 28 000 € TTC, à signer la convention d'attribution FEDER ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce microprojet ;

- D'approuver le plan de financement du microprojet global suivant

Partenaires	Montant global du microprojet TTC	Total microprojet TTC	Subvention FEDER 80 %	Autofinancement
Syndicat Mixte Villages et Cités de Caractère - SMVCC	75 000 €	35 000 €	28 000 €	7 000 €
Agenzia di Sviluppo Locale AFP – chef de file		40 000 €	32 000 €	8 000 €

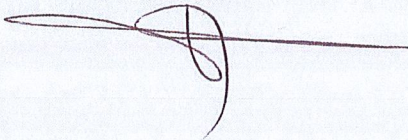
- d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère à déposer la candidature dans le cadre du microprojet ALCOTRA 21-27 en tant que partenaire et signer tous documents à intervenir pour finaliser cette candidature ou tout document afférent à la mise en œuvre du microprojet ARTHE pour une durée opérationnelle de 18 mois.

Le comité syndical
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le **11 AVR. 2025** 
ID : 004-250401171-20250411-D3_VCC_20250411-DE

Tel : 04.92.30.05.75
Mail : elisabeth.albanese@le04.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du vendredi 11 avril 2025 - 10 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix heures, dûment convoqué par lettre individuelle, le Comité Syndical des Villages et Cités de Caractère s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la Présidence d'Alain DELSAUX, dans la salle de l'hémicycle du Conseil du Conseil départemental à Digne Les Bains, avec présence en visioconférence également.

Etaient présents :

En qualité de Délégués

du Conseil départemental :

Alain DELSAUX
Marcel GOSSA (visio)
Michèle COTTRET (visio)
Michel DALMASSO

En qualité de Délégués

des Communes :

Annot : Jean FENOUIL (visio)
Castellane : Line TILLEMANN (visio)
Colmars Les Alpes : Aline MARENGO
Cruis : Jean-Pierre CHABUS
Dauphin : Marc PATIMO
Entrevaux : Éric BONIFASSI
Lurs :
Mane : Michèle RIEMANN
Montfuron :
Moustiers : Robert BOXBERGER (visio)
Riez : Christophe BIANCHI, Maire
Saint-Martin de Brômes : Jean Michel BOUGE
Saint-Michel L'Observatoire-Lincel :
Seyne :
Simiane La Rotonde :

Participaient également :

En tant que membres du comité syndical : Jean MAZZOLI (expert) en visio, Pauline OLIVEIRA (expert) en visio, Monique QUER, Lucie GOSSMANN.

Egalement : Réjane MATHIEU, déléguée départementale de la FONDATION DU PATRIMOINE, Gilles GRAVIER, Chargé de missions à la Mairie de Colmars, Elisabeth ALBANESE, Direction adjointe aux stratégies culturelles du Conseil départemental/SMVCC.

Excusés :

Les membres du Conseil départemental : Jacques BRES, Claude BONDIL, Elisabeth JACQUES, Stéphanie COLOMBERO, Magalie SURLE-GIRIEUD, Isabelle MORINEAUD.

Les membres des communes : Catherine BARRE MONGE, Anne Cécile GINESTE, Laurence ROBION LE PORT, Alain TROUCHET (expert), Thierry RICHARME, Lucas GUIBERT Maire, Jacqueline LADET, Franck ROUGEAUD (expert), Françoise REYNE, Gérald BACHASSON, Olivier HENRY (expert), Pierre FISCHER Maire, Martine GINESTE, Romain COLIN, Claude ARNAUD, Isabelle GIORDANENGO, Valérie PERNIN (expert), Laurence DEPIEDS-MATHERON Maire (Expert), Laurent PASCAL Maire, Magali GRANIER, Philippe JOLY, Alain PASTRE, André SAVORNIN (Expert), Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAIM.

Egalement : Bernard BARTOLINI, délégué départemental de la FONDATION DU PATRIMOINE (CCI des Alpes de Haute-Provence 60 Boulevard Gassendi 04000 - DIGNE LES BAINS Tél 04-92-30-59-88), Anne RINJONNEAU, Directrice Adjointe aux Stratégies Culturelles CD04, Éric OLIVE, Directeur de l'attractivité de l'AD04, Laurent CHAIGNE, ABF, Chef de service UDAP04. Secrétaire de séance : Aline MARENGO

Objet : Avis sur les opérations « façades et toitures » : 4e programmation au titre de l'exercice 2025

VU l'article L 5722-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Syndicats Mixtes ;

VU les statuts du SMVCC, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n°2022-364-009 du 30/12/2022 ;

VU la délibération du Comité syndical N°D-07-VCC du 20 juillet 2023 et de l'assemblée départementale N° IV-SDC-1 du 20 octobre 2023 portant sur les critères au titre des Villages et Cités de Caractère ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président présentant les modalités de versement des subventions pour les opérations façades et toitures des pétitionnaires privés et proposant une quatrième sélection d'opérations pour l'exercice 2025 qui fera l'objet d'un rapport à la session de juin 2025.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à l'opération suivante, ainsi qu'aux subventions proposées, à charge pour le Département et les communes concernées de voter les subventions correspondantes :

Travaux des communes :

▪ **Commune de Simiane la Rotonde :**

"Mise en place d'une application informatique permettant aux visiteurs de visualiser le château et sa rotonde à deux époques différentes (aujourd'hui et au XIVème siècle)"

La Commune de SIMIANE LA ROTONDE dispose d'un centre historique avec deux monuments classés Monuments Historiques et d'autres inscrits sur liste supplémentaire. Le Château et sa célèbre Rotonde en font partie. Le Château attire chaque année de nombreux visiteurs et héberge plusieurs manifestations dont le festival de musiques anciennes Les riches heures musicales de Simiane. Aujourd'hui, la visite du Château se fait de manière traditionnelle soit en liberté soit avec l'accompagnement d'un guide. Seule la présence de documents d'archives et d'objets résultant de fouilles dans la salle muséale témoigne du passé du Château mais ne fait pas le lien avec la construction présente. Le projet consiste à rendre plus accessible et attractive la découverte de l'histoire des constructions du Château et de la Rotonde par l'intermédiaire d'une application informatique à la disposition des visiteurs. Plusieurs documents d'archives historiques, publications scientifiques, plans, relevés photogramétriques, descriptifs des intérieurs... Autant de contenus rédactionnels et photos réunis qui vont permettre une reconstitution en 3D et enfin disposer d'une application informatique à réalité augmentée permettant de visualiser le Château au XIVE et de nos jours. L'achat de quelques tablettes sera nécessaire pour la retranscription aux visiteurs.

Le coût total de l'opération s'élève à 33 795,00 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 33 795,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide Région Sud (40% de l'estimation globale)	13 518,00 €
Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (25% du montant des travaux retenu de 33 795,00 €)	8 448,00 €
Etat FNADT CIMA (15 % du coût total)	5 069,00 €
Autofinancement Commune (20 % du coût total)	6 760,00 €
Montant des travaux HT	33 795,00 €

Montant de l'aide départementale proposée : 8 448,00 € (plafond)

▪ **Commune de Castellane :**

"Réalisation d'un parcours sonore autour du Verdon et de son patrimoine"

La Commune de CASTELLANE reconnue pour son patrimoine culturel possède plusieurs Monuments Historiques et est très impliquée dans la valorisation de son histoire et son patrimoine. Labellisée « Pays d'Art et d'Histoire » et « Villages et Cités de Caractère », plusieurs associations culturelles y sont très dynamiques. La Commune se situe aux portes des Gorges du Verdon, fort point d'attraction touristique. Dans la poursuite de ses actions de valorisation au travers différents parcours existants (parcours de silhouettes du centre-ville, panneaux du Parc Naturel Régional du Verdon autour du petit patrimoine, parcours du site de Petra Castellana, livrets de découverte du patrimoine ...), la Commune souhaite valoriser le Verdon à travers un parcours sonore.

Le projet consiste à placer des panneaux informatifs le long du Verdon, proche du centre historique. Le flash du QRCode transmettra les données sur les smartphones des visiteurs pour une écoute du parcours sur place pour une durée de 30 minutes de visite. Du mobilier urbain complètera cet aménagement. L'office de tourisme et la Maison Nature&Patrimoine se chargeront de la promotion du dispositif auprès du public également. L'enjeu étant de valoriser l'histoire de Castellane via l'histoire du Verdon, valoriser un nouveau regard sur le Verdon en faisant appel à l'histoire du rapport des habitants à la rivière et son patrimoine (les canaux, l'agriculture, les crues, les barrages, aménagements des sports d'eaux vives, ...), valoriser les bords du Verdon, lieu de balades pour locaux et visiteurs, créer un parcours sous forme de récit qui fait appel à l'imaginaire, au sensible.

Le coût total de l'opération s'élève à 9 376,00 € HT

Le montant HT des travaux éligibles s'élève à 9 376,00 € HT

Le plan de financement est le suivant :

Aide départementale au titre des Villages et Cités de Caractère (25% du montant des travaux retenu de 9 376,00 €)	2 344,00 €
Autofinancement Commune (75 % du coût total)	7 032,00 €
Montant des travaux HT	9 376,00 €

Montant de l'aide départementale proposée : 2 344,00 € (plafond)

Travaux des particuliers :

- A Castellane :

Maître d'ouvrage : Madame Catherine DAUTHIER

"Réfection de façades et menuiseries extérieures Rue Nationale à Castellane (parcelle AB66)"

Le coût de l'opération s'élève à 27 566,22 TTC

Le montant de l'autofinancement s'élève à 83,53 %

Montant de l'aide départementale proposée : 2 269,40 €

Montant de l'aide communale proposée : 2 269,40 €

Le comité syndical donne un avis favorable

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 11 avril 2025

Le Président du Syndicat Mixte,

Alain DELSAUX

